

Une philosophie plébéienne. Faire de la philosophie dans l'Administration pénitentiaire

L'enseignement et la pratique de la philosophie trouvent d'autres lieux que l'enseignement secondaire ou universitaire. En particulier, elle peut être mobilisée ou s'insérer dans des champs d'activité, des champs professionnels très différents. Le problème initial consiste donc à se demander ce que devient la dimension nécessairement critique de la philosophie lorsqu'elle s'articule à des exigences pratiques, professionnelles, bureaucratiques, économiques et politiques. Ce problème, je voudrais l'aborder à partir de mon expérience d'enseignement-chercheur dans une institution bien particulière – l'École nationale d'administration pénitentiaire (Enap). L'Enap, située à Agen, est une école de formation professionnelle accueillant tous les personnels pénitentiaires de France. Elle possède également un centre de recherche qui participe aux enseignements. La question qui se pose dans un tel contexte est de comprendre quels efforts ou quelle inventivité sont nécessaires pour y trouver sa place. Or, je voudrais montrer que si, d'un côté, il est nécessaire d'adapter la démarche philosophique au champ sur lequel elle s'applique pour le comprendre, mais aussi pour être compris et accepté, d'un autre côté, cet effort ne « travestit » pas la perspective critique mais peut permettre au contraire d'en retrouver le tranchant. Et, en effet, il m'a fallu travailler là où je n'aurais jamais dû travailler pour commencer à comprendre, pour mon compte, ce que pouvait être une démarche philosophique aujourd'hui.

Problèmes d'une philosophie appliquée à un champ professionnel

Tout d'abord, il s'agit de connecter une démarche philosophique avec ce qui se présente immédiatement comme non-philosophique. La première inventivité consiste à brancher une discipline universitaire, qui se présente dans sa configuration académique essentiellement sous la forme d'un corpus de texte classiques et de leurs multiples commentaires, sur un champ d'action structuré par des enjeux techniques, institutionnels, politiques.

Il est intéressant de pointer que cet effort est moins à comprendre comme un projet pédagogique, éthique ou politique préconçu qui viserait à faire entrer les lumières de la philosophie dans l'obscurité d'une profession pétrie d'impensés ou même, inversement, à donner à la philosophie d'autres horizons que l'enfermement académique. Il s'agit plutôt d'une nécessité qui s'impose sur le moment et à laquelle il faut répondre par des adaptations progressives.

De fait, en situation, on comprend vite qu'il est impossible de faire des cours d'histoire de la philosophie à des adultes en formation professionnelle, particulièrement pénitentiaire. L'expérience est d'abord corporelle, face à un amphithéâtre de 250 personnels de surveillance en uniforme, on vit dans la chair l'inadéquation d'un commentaire de l'impératif catégorique kantien, par exemple. Cette inadéquation tient à plusieurs choses : on peut d'abord mettre en avant les questions de niveau scolaire ou de formation (certains élèves surveillants n'ont pas le bac, d'autres élèves ont arrêté leurs études depuis longtemps, beaucoup parmi les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ou les directeurs de prison ont une formation de juristes etc.) mais ce n'est pas le plus pertinent. Il est assez facile alors de se raccrocher à un rôle pédagogique « universel » d'une philosophie s'adressant à tous par son rôle émancipateur de critique de l'opinion.

Or, précisément, le problème provient davantage du rapport entre cette dimension critique de la philosophie et la nature même d'une formation professionnelle, en particulier pénitentiaire. Premier problème, en tant que « professionnelle » cette formation est orientée vers l'acquisition de connaissances ou de « savoir-faire » plus ou moins techniques, en tout cas en relation avec la pratique. Cette orientation est systématiquement rappelée par l'institution dans des termes insistants comme le délicieux « pratique-pratique », la légitimité d'une école professionnelle résidant dans sa capacité à « produire » des agents directement « opérationnels ». Pour autant, cette orientation est aussi souvent défendue par les élèves dans une distanciation avec l'univers scolaire et, surtout, leur besoin de réassurance technique vis-à-vis de leurs futures fonctions. Le deuxième problème tient moins à la nature

« abstraite » de la philosophie sur son versant académique, qu'à sa dimension réflexive et critique qui entre en assez forte tension avec l'univers pénitentiaire. Fondamentalement, cela repose sur la nature administrative et régaliennne des missions pénitentiaires, redoublée par une « dégradation » symbolique de ce champ, vis-à-vis du judiciaire d'un côté, de la police (ou même de l'armée) de l'autre.

Plus précisément sur ces deux points : premièrement, d'un point de vue « macroscopique », on peut présupposer que la mise en question des fondements de la légitimité de l'action publique est d'autant plus insupportable que cette action repose *in fine* sur une décision souveraine, sur l'exercice de la souveraineté en tant que pouvoir indiscutable, comme c'est particulièrement le cas dans le pénal. Deuxièmement, cette mise en question est d'autant plus sensible que le champ pénitentiaire occupe une position structurelle et symbolique « dégradée » parce qu'il se positionne en « bout de chaîne » du processus judiciaire. Il n'a pas la main sur le « flux d'entrée », ni d'ailleurs, ou très peu, sur le « flux de sortie », il est soumis aux décisions judiciaires. De plus, il assume des missions socialement dévalorisées. Si la décision de justice peut répondre au renforcement symbolique de valeurs républicaines, son exécution est moins facile à assumer. On peut de ce point de vue penser aux députés évoquant les prisons comme « honte de la république », ou les sénateurs évoquant « les prisons républicaines aux oubliettes de la société », dans un rapport de 2000.

Il faut donc s'adapter et façonner les questions d'enseignement et de recherche en fonction de ce double problème : des professionnels (source et destination de la recherche) qui n'ont pas besoin de la dimension abstraite du concept et qui ne peuvent entendre, ou du moins utiliser, une critique externe (accusatrice) de leur champ d'activité. Et pourtant, si l'on prétend suivre une démarche philosophique, il faut pouvoir faire jouer une conceptualisation critique. Cela suppose un double geste.

Premier geste, rendre le concept plus concret et adapté à la compréhension

d'une situation réelle et actuelle. Deuxième geste, opérer une critique interne, immanente au champ étudié, c'est-à-dire une analyse réflexive des problèmes conceptuels impliqués par la configuration de ce champ et pas par la confrontation entre ce champ et des considérations externes. Le moyen générique pour opérer ces deux déplacements consiste à établir un rapport particulier avec le « terrain » : non pas l'étudier comme un objet, posé là-devant, *sur* lequel on applique un certain nombre d'opérations (recueil de données, formalisation, comparaison, montée en généralité etc.) – mais l'analyser comme une situation englobante dont on fait toujours déjà partie et qui contribue à structurer notre vision du monde (ce qui est éminemment le cas de « la philosophie » qui structure la justice pénale). En un mot, la démarche de recherche doit être réflexive et pas simplement descriptive, ou pire, prescriptive. Or, pour proposer une telle analyse, il faut s'approcher des pratiques telles qu'elles sont mises en œuvre et pensées par les professionnels eux-mêmes. Il faut s'intéresser au « terrain » comme on dit, non pas comme un objet à observer, mais comme un champ agité de réflexions critiques sur lesquelles se brancher.

Cette dimension concrète et réflexive de la recherche permet de proposer un travail de pensée qui peut « parler » aux acteurs du champ. Il s'agit finalement d'élaborer une conceptualisation critique de ce qui structure théoriquement, et donc pratiquement, leur champ professionnel, réellement éclairante et surtout indispensable pour ne pas être rabattu sur le statut de simple exécutant passif, ce qui est une forte tendance de l'institution.

Retrouver le tranchant de la critique

À partir d'une réflexion critique de ce type, il faut reboucler la démarche, sinon la critique se servirait chez les professionnels mais sans leur servir à rien. Il y a le risque, encore à ce niveau, d'opérer une critique qui reste extérieure aux professionnels, qui serait prise comme un jugement inutile pour améliorer ou du moins contribuer à faire évoluer leur situation. Or, je reviens au début, si tel est le cas l'implantation d'une telle recherche à l'intérieur d'un champ d'activité

ne peut pas se justifier. Mais inversement, la recherche qui ne ferait que valider des orientations institutionnelles ou contribuer à forger des outils d'action sans une réflexion critique sur les finalités de cette action ne joue pas non plus son rôle, en particulier dans une perspective critique. Or, ce que je voudrais montrer, c'est qu'à la condition de ne pas lâcher sur l'exigence de conceptualisation et d'être appropriable par les professionnels, non seulement la recherche justifie sa place institutionnelle mais elle retrouve de ce fait sa vocation critique, et cela est particulièrement vrai pour une orientation philosophique.

En ce qui concerne l'appropriation par les professionnels, on peut déjà remarquer que l'attention portée à leur propre pensée critique rend la conceptualisation *a priori* plus compatible avec le terrain. De plus, la critique des rationalités d'action qui structurent le champ professionnel permet de lutter contre le dogmatisme inévitable secrété par l'institution. Toute institution cherche à maintenir, « par tous les moyens », la cohérence et l'efficacité de son action (du moins l'apparence de cette cohérence et de cette efficacité). Cela est d'autant plus vrai pour une institution publique « régaliennne ». Ce qui signifie qu'elle génère un dogmatisme qui présuppose d'une manière rhétorique cette cohérence. Or, face à ce dogmatisme, les professionnels ne cessent pourtant de s'interroger sur les multiples logiques ou registres d'action impliqués par leur pratique et surtout sur les conflits ou tensions de rationalité et de légitimité que produit leur articulation. Pour le dire en peu de mots, le champ pénal se caractérise aujourd'hui, plus que jamais, par son éclectisme, c'est-à-dire par sa capacité à orienter et justifier son action selon de multiples registres de discours hétérogènes dont l'articulation est conflictuelle, voire paradoxale. Il n'est pas facile pour des agents pénitentiaires d'orienter leur action, à la fois, en vue de la punition, de l'éducation, de la réinsertion, de la guérison, de la neutralisation ou de la prévention des risques d'un « usager du service public pénitentiaire ». De même que l'on peut penser qu'il n'est pas simple d'être, à la fois, un citoyen à punir, un irresponsable à éduquer, un exclu à réinsérer, un malade à guérir, un dangereux à contrôler et... un usager

quand même. Face à cette complexité, l'institution a promu la notion de « prévention de la récidive » qui doit représenter l'*alpha* et l'*oméga* de l'application des peines (comme justification et résultat recherché des mesures). *Exit* la complexité et la conflictualité des différentes dimensions de la prise en charge, on postule que tout ce que font les agents concourt à un seul but : prévenir la récidive. Or, l'analyse des rationalités structurant le champ montre que cette rationalisation n'est qu'apparente puisque cette « prévention de la récidive » se décline selon tous les registres d'action repérés (pénal, éducatif, social, sanitaire, sécuritaire, gestionnaire) sans en réduire les contradictions et les tensions (les problèmes épistémiques, éthiques et politiques). Première appropriation donc, le cycle de la pensée critique des professionnels vers la formalisation conceptuelle et le retour de cette formalisation vers le champ professionnel donne des armes anti-dogmatiques¹. Mais cela ne suffit pas. Il faut également trouver des moyens de restitution qui permettent aux professionnels de s'emparer des « résultats » de la recherche dans leur propre démarche d'élaboration d'une véritable réflexivité professionnelle, afin de contribuer à l'invention de nouvelles idées, de nouveaux discours et de nouvelles pratiques. Un des « résultats » de cette démarche réflexive et critique consiste à montrer qu'il n'y a aucun point de vue « expert » surplombant le champ professionnel et pouvant prétendre lui imposer une rationalité ou des modes de prise en charge. Cela implique que c'est à partir des professionnels eux-mêmes (mais aussi de ceux qui subissent ces mesures), c'est-à-dire « par le bas » que doit s'opérer la réflexion sur les problèmes propres à l'éclectisme. Autrement dit, les problèmes logiques du champ doivent d'abord être traités par ceux qui parcourent effectivement ce champ. Deuxième appropriation : retrouver la possibilité de parler, d'élaborer et de créer face aux problèmes qu'impliquent sa propre action.

Pour finir, il faut insister sur le fait que ce mouvement ne se fait pas

¹ Sur l'analyse critique des rationalités de l'application des peines, voir notre recherche RAZAC O., GOURIOU F., SALLE G., *Les rationalités de la probation française*, Cirap/Enap, Ministère de la Justice, 2013

simplement de la recherche, critique, philosophique, vers le champ étudié. Celle-ci contribuant à transformer celui-là. Ce mouvement cyclique, la philosophie ne le fait pas sans se transformer elle-même, à tel point qu'elle peut, d'un côté, devenir méconnaissable pour les « académiciens » mais, qu'en même temps, elle retrouve ce qui, selon moi, fait l'essence même de « la » philosophie : la critique des prétentions de vérité et d'autorité sur la place publique. C'est exactement ce que fait Socrate, en particulier dans les premiers dialogues, non encore « platoniciens ». Typiquement, des personnages illustres cherchent à imposer leur « expertise » sur certaines questions dans des discussions collectives, en jouant à la fois sur leur réputation et des séries d'arguments qui se veulent rationnels. Socrate passe alors leurs arguments au crible de la critique : non pas en ajoutant une autre opinion au débat, mais en montrant les problèmes (antinomies) qu'impliquent l'articulation des opinions des prétendus experts. Ainsi, après avoir confronté les raisons des prétendants à la vérité et à l'autorité et en avoir fait apparaître l'aporie peut-il dire : « *Comme nous sommes tous restés également dans l'embarras, pourquoi choisir l'un d'entre nous de préférence aux autres ? Pour moi j'estime qu'il ne faut en choisir aucun*². » De la même manière, une philosophie appliquée au champ pénitentiaire peut contribuer à libérer la parole de ceux qui travaillent, mais aussi de ceux sur qui ce pouvoir s'exerce ou est susceptible de s'exercer, de telle manière que cette question ne soit pas ensevelie sous le dogmatisme gestionnaire : « Pourquoi punir ? »

Pour un développement du rapport entre démarche socratique et une philosophie anti-autoritaire, voir *La force de l'aporie* sur le site du CRDPP (lien)

2 PLATON, *Lachès*, dans *Premiers dialogues*, GF-Flammarion, 1995, p. 260.